

Code nature : 1.1.1 marchés publics / travaux

DECISION

D'attribuer les marchés de travaux en vue de la rénovation du Centre Technique Municipal

Le Maire de Mehun-sur-Yèvre,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°027/2020 du 28 mai 2020 et n°105/2020 du 22 septembre 2020 portant délégations des pouvoirs du Conseil Municipal au Maire relative à la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres,

Vu le Code de la Commande Publique constitué de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire ainsi que de divers textes modificatifs de tel ou tel articles intervenus depuis,

Considérant qu'une consultation dans le cadre d'une Procédure Adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et, R.2123-1 à R.2123-7, et R.2131-12 du Code de la Commande Publique a été lancée (publication envoyée le 27 février 2023) :

- Le projet de marché comprenant 7 lots a été élaboré par le Cabinet PRAXIS, Maître d'œuvre.
- L'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 31 mars 2023 après-midi et les offres ont été transmises au Cabinet PRAXIS, Maître d'œuvre pour analyse,
- Des échanges avec les entreprises candidates ont eu lieu via la plateforme de dématérialisation, au titre de la négociation,
- Lors de la réunion de la Commission d'Achat Public en date du 21 Avril 2023, et suite à la présentation du rapport d'analyse des offres, il a été proposé d'attribuer les marchés aux sociétés ayant présenté les propositions les mieux-disantes sur la base des critères d'attribution et conformément aux prestations définies au cahier des charges,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2023,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les marchés de travaux en vue de la **RENOVATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL de MEHUN SUR YEVRE (18500)** ainsi qu'il suit :

- **Lot n°1 DEMOLITION GROS OEUVRE** à la société **BOUBAT BATIMENT** – Le Bourg – 18600 NEUILLY EN DUN **pour un montant total de 49 095,05 € HT (58 914,06 € TTC).**



- **Lot n°2 CHARPENTE METALLIQUE** à l'entreprise FAIRRIER – ZA de GAUDET – 41320 MENNETOU SUR CHER pour un montant total de 218 231,00 € HT (261 877,20 € TTC).
- **Lot n°3 COUVERTURE BARDAGE** à l'entreprise FAIRRIER – ZA de GAUDET – 41320 MENNETOU SUR CHER pour un montant total de 209 870,42 € HT (251 844,50 € TTC).
- **Lot n°4 CHARPENTE BOIS – MENUISERIES INTERIEURES** à la société ATELIER MENUISERIE DES FORGES - 9 Route de Foécy – 18100 VIERZON pour un montant total de 8 500,00 € HT (10 200,00 € TTC).
- **Lot n°5 PLATRERIE SECHES – DOUBLAGES** à la SARL DA COSTA – ZI Pont Réau – 7 Allée Stendhal – 18390 SAINT GERMAIN DU PUY pour un montant total de 12 188,00 € HT (14 625,60 € TTC).
- **Lot n°6 ELECTRICITE** à la SAS Alexis BERNARD – 16 route de Vallenay – 18200 FARGES ALLICHAMPS pour un montant total de 57 000,00 € HT (68 400,00 € TTC).
- **Lot n°7 CHAUFFAGE** à la société AEB ELECTRICITE – rue de la Fontaine – 18390 SAINT GERMAIN DU PUY pour un montant total de 17 382,54 € HT (20 859,05 € TTC).

Soit un total général de 572 267,01 € HT (686 720,41 € TTC)

Article 2 : de conclure et de signer les marchés et tous les documents s'y rapportant.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et affichée. Ampliation sera adressée au Préfet.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mehun-sur-Yèvre, le 21 Avril 2023

Le Maire,
Jean-Louis SALAK



Acte publié sur le site internet de la Commune le 24/04/2023

Acte télétransmis au représentant de l'Etat le

Numéro de certificat 018-211801410-2023

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>